

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2013**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 mai 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2013-05-070      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-071      LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-072 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer au montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-trois dollars et vingt-cinq cents (58 823,25 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de sept mille quatre cent soixante-douze dollars et huit cents (7 472,08 \$), et les salaires nets payés au montant de dix mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente et un cents (10 458,31 \$).

**D'imputer** ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-seize mille sept cent cinquante-trois dollars et soixante-quatre cents (76 753,64 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4593 à 4618.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2013-05-073 APPROBATION - DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses, dépose la liste des dépenses autorisées, à savoir :

Pièces d'auto M.G.A. - Facture n° 5018-260838	14,88 \$, taxes en sus
Auto Parts Plus - Facture n° 4-26066589	11,09 \$, taxes en sus
Quincaillerie Grégoire et fils inc. - Facture n° 1548356	54,19 \$, taxes en sus
La Coop Purdel - Facture n° M420-256616	125,00 \$, taxes en sus
La Coop Purdel - Facture n° M420-256846	32,98 \$, taxes en sus
Mme Marianne Fortin - Facture n° 42	52,18 \$, taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**D'**approuver les dépenses au montant de deux cent quatre-vingt-dix dollars et trente-deux cents (290,32 \$), taxes en sus, autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 641.

**2013-05-074 COLLECTE DE GROS REBUTS - 3 ET 4 JUIN 2013 - BOUFFARD SANITAIRE INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à une collecte de gros rebuts pour permettre aux citoyens de disposer de leurs rebuts de façon écologique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les dates retenues pour la collecte de gros rebuts sont les 3 et 4 juin 2013.

**QUE** la collecte est effectuée par Bouffard Sanitaire inc.

**QUE** le coût établi pour cette collecte spéciale est de quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (89,93 \$) l'heure, taxes en sus, soit une dépense d'environ de mille quatre cent trente-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (1 438,88 \$), taxes en sus.

**QUE** le tarif horaire inclut la tarification pour le camion et le salaire du conducteur.

**QUE** les deux employés du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-René-de-Matane participeront à la collecte des gros rebuts.

**QU'**un communiqué sera posté à chaque adresse civique afin d'informer les citoyens de ce service.

**QUE** la dépense relative à la mise à la poste de l'avis aux citoyens est de cinquante-quatre dollars et quarante-trois cents (54,43 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires 02 130 00 321 et 02 453 00 446.

**2013-05-075 RÉCUPÉRATION DE PNEUS USAGÉS - 4 JUIN 2013 – DÉPÔT À L'ENTREPÔT À SEL - 11, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge opportun de donner accès à un service de récupération de pneus usagés afin de permettre aux citoyens de disposer de leurs pneus usagés de façon écologique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la date retenue pour la tenue de cette activité de récupération est le mardi 4 juin 2013.

**QUE** les citoyens sont invités à venir déposer leurs pneus usagés sur le terrain avoisinant l'entrepôt à sel, situé au 11, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

**QU'**un communiqué sera posté – sur le même communiqué annonçant la collecte des gros rebuts - à chaque adresse civique afin d'informer les citoyens de ce service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 321.

**2013-05-076 TRAVAUX MUNICIPAUX - RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - EXERCICE FINANCIER 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les travaux municipaux, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'approbation des deniers nécessaires pour les payer, et ce, à même des fonds généraux, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sont jugés nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2013.

**D'**approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de deux cent sept mille sept cent quatre-vingt-huit dollars (207 788 \$).

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

**2013-05-077 ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICE DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX - VOIRIE D'ÉTÉ 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux soumissionnaires, concernant le service de nivelage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Émilien Simard inc., le contrat de nivelage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie d'été 2013, pour la somme de cent neuf dollars (109 \$) l'heure, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 23 avril 2013.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

**2013-05-078 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE, PRÉPARATION ET LIVRAISON D'ABRASIF - SAISON HIVERNALE 2013-2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à trois soumissionnaires, concernant la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasif pour la saison hivernale 2013-2014;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises D'Auteuil et fils inc., le contrat pour l'approvisionnement en sable d'abrasif de type AB-10 pour la somme de six dollars et vingt-cinq cents (6,25 \$) la tonne, taxes en sus, la préparation de l'abrasif pour la somme de un dollars quinze cents (1,15 \$) la tonne, taxes en sus, la livraison de l'abrasif préparé à Saint-René-de-Matane pour la somme de neuf dollars et quinze cents (9,15 \$) la tonne, taxes en sus, et le transport de 15 tonnes de sel non préparé du quai de Matane à Saint-René-de-Matane pour la somme de sept dollars (7 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2013-2014, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 2 mai 2013.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 635.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-079 CHARTRE DU CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION - DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BAS-SAINT-LAURENT - SOUSCRIPTION ANNUELLE 2013**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** ne pas adhérer au Créneau Écoconstruction n'ayant pas de disponibilité financière prévue à cet effet au cours de l'exercice financier 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-080 DEMANDE DE SUPPORT D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT - RÉFLEXION STRATÉGIQUE VISANT LE RENFORCEMENT COLLECTIF ET L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE - MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC de La Matanie ont amorcé à l'automne 2012 une réflexion stratégique sur l'avenir du territoire et des municipalités selon les éléments suivants :

- les compétences municipales;
- l'état des infrastructures et des équipements;
- les offres de service;
- l'état des finances municipales;
- la situation des ressources humaines dans les municipalités;
- la gouvernance avec notamment le recrutement des élus;
- la vision d'avenir pour le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réflexion doit également interpeller l'ensemble des élus, le personnel des municipalités et la population du territoire de la MRC de La Matanie, en lien avec les enjeux suivants :

- la capacité financière limitée face à l'augmentation des coûts et aux sources de revenus limités;
- la capacité d'assumer les responsabilités dévolues aux municipalités et les offres de service;
- le maintien de la qualité et le renouvellement des équipements et des infrastructures;
- les ressources humaines;
- la promotion de la relève municipale particulièrement pour les élections municipales de novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la réflexion doit tenir compte de plusieurs paramètres sociaux-économiques et de différents scénarios visant une analyse pour le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important pour les municipalités et pour la MRC de La Matanie, dans le cadre de leurs démarches de réflexion, de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des statistiques et des scénarios, et qu'à ces fins, le support du MAMROT pourrait s'avérer fort utile;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalité du territoire de la MRC de La Matanie et les défis à relever en termes d'occupation du territoire, de valorisation de la fonction d'élu municipal et de relève, de finances et de compétences municipales, de ressources humaines, d'offres de service, de responsabilités, d'infrastructures et d'équipements, sont similaires à ceux de plusieurs MRC à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche exploratoire qui serait initiée sur le territoire de la MRC de La Matanie, avec la participation et le support du MAMROT, pourrait être un projet pilote intéressant et un nouveau modèle exportable;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche ne devant pas forcément viser des actions immédiates, pourrait susciter davantage la réflexion de la collectivité et le cheminement vers des scénarios visant la consolidation des communautés et des institutions locales, le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est d'avis qu'il y a lieu de collaborer et de s'engager à la démarche de réflexion et à une étude visant le renforcement collectif, la consolidation des communautés et institutions locales, la complémentarité rurale/urbaine et l'occupation dynamique du territoire.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane considère que l'aide financière du MAMROT est requise pour le financement d'un mandat à un consultant permettant ainsi de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des statistiques et des scénarios préliminaires qui pourront guider les conseils municipaux dans leurs décisions.

**DE** mandater la MRC de La Matanie pour entreprendre les démarches auprès du MAMROT pour l'obtention de support et d'aide financière, à ces fins.

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane et ministre responsable de la région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-081**

**AUTORISATION - PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LES SERVICES RÉGIONAUX - SERVICE DE L'URBANISME ET SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE - MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a confié par entente intermunicipale l'application de ses règlements d'urbanisme à la MRC de La Matanie;

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a confié l'application de son règlement de prévention incendie à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma de prévention incendie de la MRC de La Matanie prévoit qu'une procédure de partage de renseignements doit être mise en place entre les services de prévention incendie et d'urbanisme lorsqu'un bâtiment à risque élevé ou très élevé change de vocation ou est visé par des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage de renseignements peut aussi s'avérer utile suite à un sinistre demandant la destruction d'un bâtiment, pour combattre des cas d'insalubrité ou limiter les risques d'incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**une procédure administrative de la MRC de La Matanie encadre ces échanges de renseignements;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel partage d'information est conforme à l'intérêt de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en empêchant la réalisation de projets dérogatoires aux règlements municipaux et en protégeant la santé et la sécurité du public et des biens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** le Service d'urbanisme et le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie à partager de l'information afin de faciliter l'application des règlements municipaux.

**D'autoriser** également le directeur général et secrétaire-trésorier ou tout autre officier municipal émettant des permis en application des règlements d'urbanisme à transmettre les renseignements requis au travail du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**De rappeler** aux services que le partage des renseignements doit se faire dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels et que l'information transmise ne peut servir qu'aux fins d'application des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-082**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS - REDDITION DE COMPTES 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de soixante-seize mille cent vingt-trois dollars (76 123 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité Saint-René-de-Matane visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;



**CONSIDÉRANT QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-083      MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03**

Monsieur le conseiller Steeve Lavoie donne des explications sur la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2009-03.

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D'**autoriser le Service de l'urbanisme de la MRC de La Matanie à entreprendre des modifications au Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal « Fumoir » à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-084      DÉROGATION MINEURE - DEMANDE N° 2013-35002 - M. NICOLAS CÔTÉ  
ET MME CASSANDRA LÉVESQUE - 49, ROUTE DE LA BOUCANERIE, LOT  
13-4, RANG VI, CANTON TESSIER (ZONE 5-F)**

M. Steeve Lavoie, membre du comité consultatif d'urbanisme, donne des explications sur la demande de dérogation mineure n° 2013-35002.

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à s'exprimer relativement à cette demande.

**CONSIDÉRANT** le règlement n° 2008-06, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

**Demande n° 2013-35002**

Demande faite par M. Nicolas Côté et Mme Cassandra Lévesque concernant l'immeuble sis au 49, route de la Boucanerie à Saint-René-de-Matane, lot 13-4, rang VI, au cadastre du canton Tessier, zone 5-F; le but de cette demande est d'autoriser la construction d'un garage détaché du bâtiment principal, ayant une hauteur totale de 7,31 mètres, au lieu de la hauteur maximale autorisée de 6 mètres.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2013**

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-02 faite au conseil municipal par le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en date du 15 avril 2013;

**CONSIDÉRANT** la publication, en date du 9 avril 2013, de l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accorder cette dérogation mineure telle que présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-085**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS -  
VÉRIFICATION COMPTABLE - EXERCICE FINANCIER 2013 - RAYMOND  
CHABOT GRANT THORNTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit nommer un vérificateur externe, et ce, conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la vérification externe de l'exercice financier 2013 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-086**

**MODIFICATION - CALENDRIER 2013 DES SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE DE JUILLET 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire de juillet 2013, établie au 2 juillet 2013 par la résolution 2012-11-217;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** modifier le calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la séance de juillet 2013 au 8 juillet 2013.

D'afficher aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-087**      **ADOPTION - POLITIQUE N° 2013-01, INTITULÉE «POLITIQUE ÉTABLISSANT LES INFRACTIONS ET LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

Les élus municipaux ayant reçu copie du projet de politique numéro 2013-01 par courriel le 23 avril 2013 et une copie papier le 1<sup>er</sup> mai 2013, le maire dispense la directrice générale d'en faire lecture.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge opportun d'adopter une politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** la politique numéro 2013-01, intitulée « Politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**QUE** la politique numéro 2013-01 est déposée dans le Livre des politiques de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à l'hôtel de ville, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-088**      **ADOPTION - POLITIQUE N° 2013-02, INTITULÉE « POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE MAINTIEN D'UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

Les élus municipaux ayant reçu copie du projet de politique numéro 2013-01 par courriel le 23 avril 2013 et une copie papier le 1<sup>er</sup> mai 2013, le maire dispense la directrice générale d'en faire lecture.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge opportun d'adopter une politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous à la Municipalité Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la politique numéro 2013-02, intitulée « Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-089      AUTORISATION - MISE À JOUR DU SITE INTERNET DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2013-01-028 la Municipalité de Saint-René-de-Matane demandait une aide financière à la MRC de La Matanie relativement au projet « Site Internet », et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** Kaleidos Multimédia de Matane a présenté une offre de service pour la mise à jour du site Internet pour un montant de mille cinq cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-cinq cents (1 553,85 \$), taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu la confirmation d'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) du Pacte rural de la PNR II, lettre datée du 15 avril 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches en vue de la mise à jour du site Internet de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** mandater Kaleidos Multimédia de Matane pour effectuer la mise à jour selon la proposition déposée le 21 janvier 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 527.

**2013-05-090      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-  
MATANE - PROJET « RESTRUCTURATION DU TERRAIN MULTISPORT DE  
SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - PACTE RURAL 2007-2014 - MRC DE LA  
MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge opportun de restructurer le terrain multisport municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra une meilleure utilisation de ce terrain par l'ensemble des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** présenter une demande d'aide financière à la MRC de La Matanie relativement au projet « Restructuration du terrain multisport de Saint-René-de-Matane », et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de La Matanie.

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-05-091

**PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS - RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a entrepris depuis 2006 un vaste plan d'action pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son plan d'action, le gouvernement a développé le Programme Climat municipalités afin de permettre aux municipalités de participer aux efforts du gouvernement dans sa lutte aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QU'**en matière de réduction de GES, les municipalités peuvent assumer un leadership très important en revoquant la desserte de certains services aux citoyens, notamment la gestion des matières résiduelles et la planification de l'ensemble du transport de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Climat municipalités subventionnait encore récemment les municipalités jusqu'à 90 % des dépenses admissibles afin que celles-ci se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action de réduction;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 250 municipalités et organismes municipaux se sont prévalus du programme depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres municipalités ont déposé des dossiers répondant parfaitement aux critères d'admissibilité, et qu'elles étaient en attente d'une réponse favorable depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit pour ces municipalités d'une situation tout à fait inéquitable par rapport aux autres municipalités déjà subventionnées;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comprennent et appuient les efforts du gouvernement dans l'atteinte du déficit zéro pour son prochain exercice financier et saisissent l'importance de l'objectif pour l'avenir du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Conseil des ministres de considérer notre demande de financement en priorité, par souci d'équité, lorsque la disponibilité de fonds sera rétablie, et ce, selon les critères existants au moment du dépôt de la demande au Programme Climat municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-092 FÊTE EN JUILLET 2013 - RÉCEPTION CIVIQUE DU CODEL -  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-  
DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement local de Saint-René-de-Matane - CODEL - organisera une fête populaire en juillet 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter une aide financière dans l'organisation de cette fête;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accorder une aide financière au montant de cinq cents dollars (500 \$) au comité de développement local - CODEL - pour l'organisation d'une réception civique dans le cadre de la fête qui se tiendra en juillet 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 493.

**2013-05-093 AUTORISATION - RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES -  
CENTRE COMMUNAUTAIRE - 2, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-  
MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre communautaire a besoin de rénovations intérieures pour le rendre plus fonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'extérieur du centre communautaire a besoin d'être repeint;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser les rénovations intérieures et extérieures du centre communautaire.

**D'**allouer un budget de trois mille dollars (3 000 \$) dans le cadre de ces rénovations.

**QUE** les rénovations seront exécutées par les employés du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 702 20 522.

**2013-05-094 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME - PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES - FOURNITURE DE BORNES SÈCHES - SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a proposé aux municipalités participantes du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, dans le cadre d'un regroupement, de préparer un document d'appel d'offres relativement à la fourniture de bornes sèches;

**CONSIDÉRANT** l'article 14.3 du Code municipal permettant aux municipalités de se regrouper dans le cadre d'achat de biens, la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire s'en prévaloir;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme à la Municipalité de Saint-Adelme, comme la loi le permet, son désir de se prévaloir de ce regroupement d'achat.

**DE** confier à la Municipalité de Saint-Adelme le mandat de représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le cadre d'un appel d'offres concernant l'achat regroupé de bornes sèches.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie à la Municipalité de Saint-Adelme le mandat de préparer et de publier sur le site Internet de SÉAO et dans un journal régional, en son nom, un document d'appel d'offres concernant l'achat regroupé pour se procurer des bornes sèches nécessaire dans le cadre du Schéma de couverture incendie de la MRC de La Matanie.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les termes de cet appel d'offres.

**QUE** pour permettre à la Municipalité de Saint-Adelme de préparer le document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son besoin d'achat d'**une** (1) borne sèche.

**QUE** les frais encourus par ce regroupement d'achat seront partagés entre les municipalités participantes.

**DE** transmettre la présente résolution à la Municipalité de Saint-Adelme ainsi qu'au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-095 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME - PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES - INSTALLATION DE BORNES SÈCHES - SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a proposé aux municipalités participantes du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, dans le cadre d'un regroupement, de préparer un document d'appel d'offres concernant l'installation de bornes sèches;

**CONSIDÉRANT** l'article 14.3 du Code municipal permettant aux municipalités de se regrouper dans le cadre d'achat de services, la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire s'en prévaloir;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire participer à ce regroupement dans le cadre d'installation de bornes sèches rendues nécessaires, et ce, conformément au Schéma de couverture incendie de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son adhésion au regroupement dans le cadre d'un appel d'offres concernant l'installation de bornes sèches.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie à la Municipalité de Saint-Adelme le mandat de préparer et de publier sur le site Internet de SÉAO et dans un journal régional, en son nom, un document d'appel d'offres concernant l'achat regroupé pour l'installation de bornes sèches nécessaire dans le cadre du Schéma de couverture incendie de la MRC de La Matanie.

**QUE** pour permettre à la Municipalité de Saint-Adelme de préparer le document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son besoin d'installation d'**une** (1) borne sèche.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les termes de cet appel d'offres.

**QUE** les frais encourus par ce regroupement d'achat seront partagés entre les municipalités participantes.

**DE** faire parvenir la présente résolution à la Municipalité de Saint-Adelme ainsi qu'au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**2013-05-096 PROJET D'UNE POLITIQUE FAMILIALE - PROJET D'UNE POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » - NOMINATION D'UN RESPONSABLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux politiques familiales de la Famille et des Aînés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** demander au ministère de la Famille et des Aînés un soutien technique et financier relatif au programme de soutien aux politiques familiales municipales et au programme de soutien à la démarche municipale « Amie des Aînés ».

**DE** nommer M. Ghyslain Lapointe, responsable des questions familiales et des aînés.

**DE** nommer M. Ghyslain Lapointe, signataire de tout document relatif aux questions familiales et des aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-097 AUTORISATION D'ACHAT – ASPHALTE FROID – WOLSELEY CANADA INC. DE RIMOUSKI**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**autoriser l'achat de cent quatre-vingt-neuf (189) sacs d'asphalte froid chez Wolseley Canada inc. à Rimouski.

**QUE** le coût est de sept dollars et soixante-dix-neuf cents (7,79 \$) du sac de 30 kg, taxes en sus, pour un montant de mille quatre cent soixante-douze dollars et trente et un cents (1 472,31 \$), taxes en sus, conformément à la soumission n° 40536 Wolseley Canada inc., en date du 3 mai 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

**2013-05-098 AUTORISATION D'ACHAT - PNEUS POUR CAMION FORD STERLING 2001 - PNEUS DU PARC DE MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**D'**autoriser soit le ressemelage de cinq (5) pneus au coût de cent-vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, taxes en sus, s'il y a possibilité de ressemeler, soit l'achat

de cinq (5) pneus au coût de deux cent cinq dollars (205 \$), taxes en sus, pour le camion Ford Sterling 2001, chez Pneus du Parc de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 525.

**SOGERM - COMTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2013**

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance d'avril 2013 de la SOGERM.

**MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2013**

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance d'avril 2013 de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2013-05-099      APPUI POUR UNE ÉTUDE SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

**CONSIDÉRANT** la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT** que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

**CONSIDÉRANT** que des membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande aux membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'entreprendre une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés, et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mai 2013**

**DE** faire parvenir une copie de la présente résolution à Mme Caroline Bosc, greffière du Comité HUMA, à Mme Kellie Leitch et M. François Lapointe, membres du comité permanent HUMA, et à M. Jean-François Fortin, député et adjoint responsable Haute-Gaspésie-Matane, à la Chambre des communes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-05-100 REMERCIEMENTS - AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DE LA MATANIE - MME MANON GAUTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Manon Gauthier, agente de développement rural au CLD de la MRC de La Matanie, a quitté son emploi au CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'exprimer ses remerciements pour tout le travail accompli par Mme Manon Gauthier, soit pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane, soit pour le CODEL, à l'intérieur de différents projets;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'exprimer** nos sincères remerciements à Mme Manon Gauthier pour son implication auprès de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2013-05-101 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 6 mai 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

---

**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

YB/DG/dg